



RÉSEAU DE PROFESSIONNELS JUNIORS

# Un levier de financement pour l'accès aux services : — La compensation carbone

## Compte-rendu de la rencontre Jeunes Professionnels

**Date** : 17 janvier 2013

**Lieu** : Café Le Voltigeur

**Intervenants** : Simon Girard, Responsable du développement, Eco-Act

Isabelle De Loisy, Directrice Qualité, Environnement et Développement durable,  
ColiPoste

Baptiste Flipo, Chargé de projets, Etc Terra

**Animateur** : Jean-Hugues Hermant

### 1. Problématique

L'écologie et le développement durable tiennent aujourd'hui une part considérable dans les orientations politiques françaises et internationales. Le protocole de Kyoto, signé en 1997, constitue une étape cruciale de cette prise de conscience collective. En effet, ce document incite les pays l'ayant ratifié à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Parmi les instruments utilisés à cet effet figure un outil financier dont l'utilisation à l'échelle internationale croît de manière exponentielle, appelé « compensation-carbone ». La compensation-carbone a pour objectif de compenser les émissions de gaz à effet de serre causées par les grandes structures polluantes. Et pour y arriver, celles-ci se retrouvent à financer des projets solidaires visant à préserver l'environnement, mais également à améliorer l'accès aux services essentiels.

Cette rencontre devait permettre au réseau et aux participants d'avoir une compréhension plus précise du principe de compensation carbone et de la manière dont celui-ci est utilisé pour favoriser l'accès aux services essentiels dans les pays du Sud.

### 2. La compensation carbone, qu'est-ce que c'est ?

La compensation carbone volontaire découle directement du Protocole de Kyoto signé en 1997 et entré en vigueur en 2005. C'est à ce moment là que s'est créé un marché international du carbone permettant la mise en œuvre de ce processus.

L'objectif initial de cet outil est de contribuer à la réduction de moitié en 2050 des émissions de gaz à effet de serre enregistrées lors de l'année de référence, soit 1990. Cet objectif est encore loin d'être atteint, ce chiffre ayant été en 2010 supérieur à celui de l'année de référence de 45%, et conjecturé à +76% en 2050. De plus, il est démontré que la part des émissions imputée aux pays du Sud est en pleine expansion, passant du tiers en 1990 à la moitié en 2010.

Ces deux tendances sont prises en compte dans le principe de compensation-carbone. En effet, il fallait élaborer un système permettant de limiter la hausse globale des émissions de gaz à effet de serre en diminuant la part des pays en développement.

Ainsi, la compensation-carbone volontaire offre aux entreprises polluantes la possibilité d'acheter des crédits-carbone en finançant des projets qui permettront à terme de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le sud, en comparaison à la situation en vigueur dans le secteur ciblé au moment de la demande.

Pour ce faire, des intermédiaires comme Eco-Act présentent aux entreprises des projets prétendant favoriser la préservation de l'environnement. L'investissement revient à racheter au porteur de projet des crédits-carbone, correspondant à une tonne de CO2 équivalent, ce qui permettra au projet de fonctionner.

Mais il y a un risque pour l'entreprise. La réduction effective des émissions de gaz à effet de serre doit être mesurée sur une période de dix ans par des standards de compensation carbone volontaire, tels que *Verified Carbon Standard* ou *Gold Standard*. Si ces standards estiment que la réduction effective correspond à l'objectif initial, cette performance est inscrite dans un registre, les crédits-carbone détruits, et l'entreprise devient juridiquement respectueuse de l'environnement. Sinon, les crédits-carbone ne sont pas détruits en totalité et l'activité de l'entreprise ne sera pas reconnue neutre en gaz à effet de serre, malgré l'investissement réalisé. Les crédits-carbone restants sont alors transférés vers un fonds d'assurance mondiale pour la protection de l'environnement.

### 3. Entreprises/Associations : destins croisés

#### a) Entreprises : pour une neutralité en CO2

Pour une entreprise, procéder à une démarche de compensation carbone volontaire peut relever d'une vision éco-citoyenne de l'entrepreneuriat, d'une stratégie marketing, ou d'une anticipation politique. Quelles qu'en soient les motivations, l'enjeu de cette démarche est de sélectionner les projets présentant les meilleurs rapports « qualité/prix », à entendre par réduction escomptée des gaz à effet de serre et prix d'un crédit-carbone.

Mais auparavant, et ce afin d'avoir le moins de chemin à parcourir avant d'atteindre la neutralité carbone, l'entreprise a grand intérêt à réduire au maximum les émissions engendrées par sa propre activité. Par exemple, ColiPoste a tenté de réduire ses émissions avant de procéder à la démarche pour les compenser. Le transport des colis étant la principale source de pollution lui incombant, la structure s'est notamment employée à réduire le nombre de camions en circulation en optimisant leur chargement et à développer l'utilisation de véhicules propres.

Une fois que sa consommation énergétique est optimisée, l'entreprise peut décider de compenser ses émissions résiduelles en finançant des projets solidaires. ColiPoste finance ainsi plusieurs projets. Les deux projets « charismatiques » soutenus par ColiPoste ont trait à la reforestation, l'un au Kenya, l'autre sur l'île de Bornéo. Ceux-ci ont été choisis parmi une liste présentée par Eco-Act en réponse aux critères définis préalablement par un groupe de travail établi en interne au sein de la structure. A travers ces projets, ColiPoste a fait le pari d'une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre. Pour compléter l'impact espéré de

ces projets sur la compensation de ses émissions, ColiPoste appuie d'autres projets moins générateurs de crédits-carbone, comme l'installation d'éoliennes en Inde.

b) Associations : Pour une viabilité des projets

Les associations sont des acteurs-clé de la compensation carbone. C'est souvent elles qui portent les projets qui serviront à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles doivent présenter des projets réalisables et réalistes en termes de réduction attendue des émissions. Ces projets doivent être décrits selon une méthodologie stricte inspirée des directives des Nations unies en la matière.

La principale source de financement de ces projets relevant de la compensation carbone, il est indispensable que les résultats escomptés puissent être confirmés par les standards de compensation volontaire pour que le porteur du projet se voie attribuer les crédits-carbone correspondants. La difficulté de cette opération réside dans le caractère aléatoire des facteurs de réussite ou d'échec du projet. Ainsi, un projet de valorisation des déchets organiques en compost dépendra en amont de la quantité et de la qualité des déchets acheminés vers la décharge, et en aval des débouchés possibles pour le compost produit.

L'association Etc Terra rencontre cette difficulté dans le cadre du projet Africompost, projet de valorisation des déchets en Afrique, réalisé en collaboration avec Gevalor et Good Planet. Afin de palier ce manque de visibilité, des formations pour les acteurs locaux de gestion des déchets, des études de marchés et des tests agronomiques ont été effectués. L'enjeu de cette préparation est d'obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet. En effet, la part du budget issue du financement carbone représente, dans le cas de ce projet, près de la moitié du budget prévisionnel, le reste devant être assurée par la vente de compost. En agissant ainsi, Etc Terra réduit la marge d'incertitude quant à la viabilité du projet qui pourrait pousser les standards de compensation carbone à ne pas certifier son potentiel carbone.

Cette étape de certification est cruciale, d'autant que ce service est payant. Lorsque celle-ci est obtenue, le porteur reçoit des crédits-carbone qu'il doit revendre à une entreprise désirent compenser ses émissions pour pouvoir enfin lancer la mise en œuvre du projet. Le porteur définit le prix de ses crédits-carbone en fonction de l'état du marché du carbone volontaire. L'une des caractéristiques de ce marché est le déséquilibre important qui réside entre l'offre et la demande de crédits-carbone. Les porteurs de projets ont donc tout intérêt à ne pas se montrer trop ambitieux dans la détermination du prix de leurs crédits-carbone. Car, si la certification est cruciale, elle ne permet pas pour autant d'assurer le financement du projet.

## 4. Conclusion

La compensation carbone volontaire, en créant un intérêt commun entre des entreprises désirent réduire leur impact environnemental et des associations œuvrant pour le développement, peut effectivement favoriser la mise en place de projets solidaires au Sud, notamment pour l'accès aux services essentiels.

Le marché mondial du carbone est récent, ce qui pourrait expliquer le déséquilibre entre offre et demande de crédits-carbone. De plus, le caractère non contraignant du protocole de Kyoto pour les entreprises n'incite pas celles qui n'y trouvent pas leur intérêt à compenser leurs émissions.

Ainsi, de nombreux projets restent en attente de financements. La donne pourrait changer si les législations nationales et internationales venaient à imposer aux entreprises d'afficher une neutralité carbone. Il est fort probable que celles-ci se rueraient alors vers ce marché, ce qui aurait pour effet d'accroître la demande en crédits-carbone et donc, par extension, le coût de ceux-ci et les budgets des projets.

## Pour aller plus loin

Les présentations des intervenants :

- [Présentation d'Eco-Act](#)
- [Montage vidéo de ColiPoste](#)
- [Présentation du projet Africompost](#)

Sites web de référence :

- [Eco-Act](#)
- [GERES](#)

Documents de référence :

- [State of the Voluntary Carbon Markets 2012](#)
- [Protocole de Kyoto](#)

**Etaient présents à cette rencontre :**

Prénom, Nom	Structure	Email
Mathieu Jequece	Aquassistance	<a href="mailto:mjequece@gmail.com">mjequece@gmail.com</a>
Baptiste Julien	SEDIF	<a href="mailto:b.julien@sedif.fr">b.julien@sedif.fr</a>
Clovis Grinand	Etc Terra	<a href="mailto:cgrinand@etcterra.org">cgrinand@etcterra.org</a>
Tatiana Körber-Toro	Projection	<a href="mailto:korber.tatiana@gmail.com">korber.tatiana@gmail.com</a>
Chloé Jolly		<a href="mailto:chloe.jolly@gmail.com">chloe.jolly@gmail.com</a>
Thomas Thivillon	Entrepreneurs du monde	<a href="mailto:annesophie.ouedraogo@gmail.com">annesophie.ouedraogo@gmail.com</a>
Denis Désille	pS-Eau	<a href="mailto:desille@pseau.org">desille@pseau.org</a>
Riad Tirouche	Projection	<a href="mailto:riad@reseauprojection.org">riad@reseauprojection.org</a>
Bastien Arville	Greenpeace	<a href="mailto:bastien.arville@zoho.com">bastien.arville@zoho.com</a>
Jean-Hugues Hermant	Projection	<a href="mailto:jean-hugues@reseauprojection.org">jean-hugues@reseauprojection.org</a>

### La discussion continue !

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, vos idées, ou vos propositions :

Directement sur notre site Internet : <http://www.reseauprojection.org/fr/2013/01/11/rencontre-jp-a-paris-le-17-janvier.html>

Ou par mail : [info@reseauprojection.org](mailto:info@reseauprojection.org)